



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Prospective Planification
Habitat

Dossier suivi par :

Catherine Burylo

Tél. : 05.49.06.89.63

catherine.burylo@deux-sevres.gouv.fr

ARRÊTÉ

portant approbation de la révision de la carte communale de SOUVIGNE

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L124-1, R 124-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Souvigné en date du 15 février 2010, prescrivant la révision de la carte communale ;

Vu l'arrêté municipal du 5 mars 2015 soumettant à enquête publique le projet de révision de la carte communale, enquête publique qui s'est déroulée du 7 avril 2015 au 11 mai 2015 ;

Vu les conclusions du commissaire enquêteur ;

Vu le dossier approuvé par délibération du conseil municipal en date du 29 juin 2015 ;

Vu le rapport du Directeur départemental des territoires ;

Considérant que la carte communale de Souvigné peut être approuvée, par arrêté préfectoral, conformément aux dispositions de l'article L124-2 du code de l'urbanisme ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} : Accord est donné à l'application de la carte communale révisée sur le territoire de la commune de Souvigné, telle qu'elle résulte du dossier annexé au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres et mention sera faite en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département des Deux-Sèvres.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres, Monsieur le Maire de Souvigné, et Monsieur le Directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation leur sera adressée.

NIORT, le 29 SEP. 2016

Le Préfet,

Pour le Préfet, et par délégation,
le Secrétaire Général,



Simon FETET